



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/105
23 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-neuvième session
Genève, 10-13 novembre 2009
Point 4.2.28 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Examen des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de complément 9 au Règlement n° 110
(Organes spéciaux pour GNC)

Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité*

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa quatre-vingt-seizième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2009/3, non modifié. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1) (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/75, par. 30).

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Ajouter un nouveau paragraphe 17.9.4, ainsi conçu:

«17.9.4 Les embouts de remplissage (récipients) pour véhicules des catégories M₂, M₃, N₂ et N₃ 1/, doivent être conformes aux données de construction indiquées de manière détaillée dans la figure 2 de l'annexe 4F ou aux données de construction indiquées de manière détaillée dans la figure 1 de l'annexe 4F.».

Annexe 4F,

Paragraphe 2.1, modifier comme suit:

«2.1 L'embout de remplissage doit être conforme aux prescriptions énoncées au paragraphe 3 et doit avoir les dimensions indiquées au paragraphe 4.».

Paragraphe 2.2, modifier comme suit (y compris la nouvelle note de bas de page 2/):

«2.2 Les embouts de remplissage conçus conformément à la norme ISO 14469-1, première édition, du 1^{er} novembre 2004 1/ ou à la norme ISO 14469-2:2007 2/ et répondant à toutes les prescriptions y figurant, sont réputés satisfaire aux prescriptions des paragraphes 3 et 4 de la présente annexe.».

2/ Véhicules routiers – Connecteur de remplissage en gaz naturel comprimé (GNC) – Partie 2: Connecteurs de 20 MPa (200 bar), taille 2».

Paragraphe 4.1, la note de bas de page 2/ devient la note de bas de page 3/

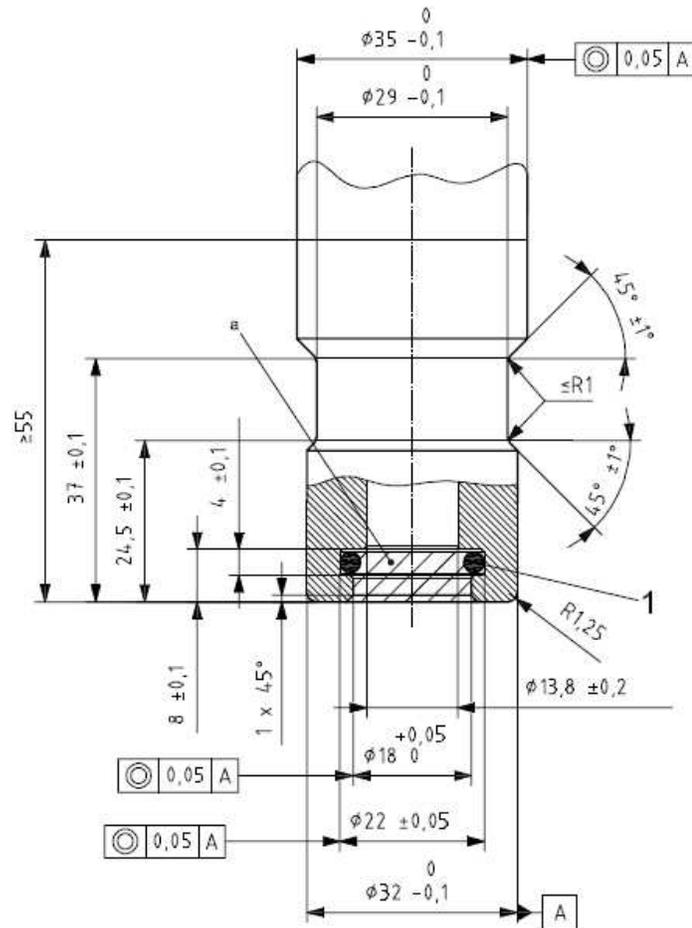
Ajouter un nouveau paragraphe 4.2, ainsi conçu:

«4.2 Dans la figure 2 sont indiquées les dimensions de l'embout de remplissage pour les véhicules des catégories M₂, M₃, N₂ et N₃ 3/.».

Ajouter, après la figure 1, une nouvelle figure 2, ainsi conçue:

«Figure 2: Embout de remplissage (récipient) de 20 MPa de taille 2 pour les véhicules des catégories M₂, M₃, N₂ et N₃

Dimensions en millimètres



Légende

1 Diamètre intérieur de la surface d'étanchéité Largeur = $\varnothing 3,53 \pm 0,2$

a Cette zone doit être exempte de tout organe 

Rugosité de la surface <math>< Ra 3,2 \mu\text{m}</math>.

Finition de la surface d'étanchéité: $0,8 \mu\text{m}$ à $0,05 \mu\text{m}$.

Dureté Rockwell du matériau: 75 (échelle B) au minimum.

»
